

# Good Light Studio - Location de Studio Photo Vidéo



## Bon de Commande pour la réservation du studio

**Date réservée pour la location :**

.....

**Horaires prévus :**

.....

**Sujet des prises de vues :**

.....

**Options supplémentaires commandées :**

.....

.....

**Responsable de la séance**

**Nom :** .....

**Tél :** .....

**E-Mail :** .....

**Société :**

.....

**Nom :**

.....

**Adresse :**

.....

.....

**Tel :** .....

**E-mail :** .....

**Nom du photographe :**

.....

**Je soussigné** .....

**Représentant la société :** .....

réserve le studio Good Light Studio pour les dates et horaires mentionnées ci-dessus

Observations :

Un acompte de 50% est exigé à la réservation, avec le règlement du solde final le jour même de la location.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales stipulées au verso

Date et signature du locataire précédé de la mention "lu et approuvé"

# Good Light Studio

## Conditions générales de location du studio

---

Les rapports entre Good Light Studio et le client sont soumis aux présentes conditions sauf convention dérogatoire expresse convenue par écrit. Toute clause contraire figurant sur un document émanant du client, est réputée non écrite et par conséquent inopposable.

### 1. Conditions de location

Tous travaux, locations ou prestations de service doivent faire l'objet d'un bon de confirmation de la part du client.

- Tout travail exécuté chez Good Light Studio donne lieu à l'établissement d'un bon de réception signé par le client, qui récapitule les diverses prestations et sert de base à la facturation.
- Le client déclare avoir parfaite connaissance des locaux, équipements et matériels mis à sa disposition. Il reconnaît en outre avoir pris le matériel en parfait état de marche et s'engage à le restituer dans le même état.
- En cas de détérioration des locaux, équipements et matériels, les travaux de réparations seront en totalité à la charge du client.

### 2. Facturation

Le temps d'occupation du studio loué est facturable par journée de 9 heures à 19 heures ou par demi journée de 5 heures ( soit de 9h à 14h ou de 14h à 19 h). Avant 9 heures et après 19 heures, en heures supplémentaires si débordement du temps normal d'occupation, en heures de nuit si la location débute en soirée. Les samedis, dimanche et jours fériés, suivant un tarif spécial.

### 3. Réservation

Toute réservation confirmée et annulée dans un délai inférieur à 3 jours ouvrables sera facturée sur la base du tarif journalier de base. A partir de 2 jours consécutifs de location, la confirmation ou l'annulation doivent parvenir chez Good Light Studio 7 jours à l'avance.

### 4. Option

Toute option non confirmée trois jours ouvrables avant la prise de vue, devient caduque si une confirmation de réservation a lieu pendant ce délai.

### 5. Paiement

Nos factures sont payables par virement ou par chèque libellé à "Dominique Desrue Good Light Studio" à 30 jours fin de mois. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, des pénalités calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

### 6. Responsabilité

Le client reconnaît Good Light Studio exonéré de toute responsabilité.

En conséquence, le client abandonne tous recours à l'égard de Good Light Studio, concernant :

- Les dommages corporels qui pourraient intervenir dans les locaux de Good Light Studio à toute personne présente pour son compte.
- Les dommages matériels (détérioration de costumes, appareils, accessoires, documents ou tout autre bien) et immatériels.
- Les vols : cette clause majeure ne saurait souffrir d'aucune exception.

### 7. Abandon d'objets

Good Light Studio se réserve le droit détruire les éléments laissés dans les locaux à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du dernier jour de location du plateau utilisé.

### 8. Cas fortuit et de force majeure

Good Light Studio est libéré de toute obligation de location même confirmée, pour tout cas fortuit ou en force majeure tel que inondation, incendie, grève totale ou partielle, lock out, sans que cette liste puisse être limitative.

### 9. Contestation

En cas de contestation d'une facture, le client devra formuler ses observations au plus tard dans les 3 jours de sa réception, le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

En cas d'engagements non tenus ou de retour d'effets impayés, les frais de banque, agios, correspondance et timbre, ainsi que les frais de contentieux et de poursuite judiciaire seront supportés par le client qui s'y engage.

### 10. Juridiction

En cas de litige, seuls les tribunaux de PARIS seront compétents, y compris en cas de pluralité de défendeur et d'appel en garantie.